

**CONSEIL MUNICIPAL**

---

**MARDI 27 MARS 2018**

---

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le vingt mars deux mil dix-huit, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** Joël SIELLER, Philippe SALAÛN, Dominique DELAMARRE, Annie QUINTIN, Sylvie FLATTOT, Jean LEMOINE, Catherine HALLIER, Antonio D'ANGELI, Pascale THEZE, Hermine TOFFOLETTI, Dominique ROLLAND (de la délibération n° 18-059 à 18-062), Erik GAUTHIER, Pierrick AUFFRAY, Hélène LE BARS, Michèle MOTEL, Daniel LEPORT, Thierry PRESSARD, Laurence BIENNE, Henri DUVAL, Anne NICOT.

**Etaient excusés :** Sylvana BIGOT, Elif RICAUD, Maurice PITHOIS, Etienne VANDROMME, Christian BALLARD, Dominique ROLLAND (de la délibération n° 18-056 à 18-058), Isabelle LEBOURDAIS, Patricia PIANET, Matthieu CHANEL, Béatrice LAMBERT.

**Ont donné pouvoir :** Sylvana BIGOT à Philippe SALAÛN, Elif RICAUD à Sylvie FLATTOT, Maurice PITHOIS à Jean LEMOINE, Etienne VANDROMME à Annie QUINTIN, Christian BALLARD à Dominique DELAMARRE, Isabelle LEBOURDAIS à Laurence BIENNE, Patricia PIANET à Anne NICOT, Matthieu CHANEL à Antonio D'ANGELI, Béatrice LAMBERT à Daniel LEPORT.

**Secrétaire de séance :** Antonio D'ANGELI.

---

*Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 au Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité.*

---

*Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il lui a accordées par délibérations n° 14-085 en date du 8 avril 2014, n° 14-354 en date du 16 décembre 2014 et n° 17-120 en date du 25 avril 2017.*

**DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23.07.2007, STATUANT SUR DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER DES BIENS SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-085 en date du 8 avril 2014, modifiée par les délibérations n°14-354 en date du 16 décembre 2014 et n°17-120 en date du 25 avril 2017, portant délégation au Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, au 1er Adjoint, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 15, notamment d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 23 juillet 2007 instituant le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur certaines parties du territoire de la Commune,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles R 212-6 et suivants,

**DÉCISION n° 18-039** (15.02.2018)

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain reçue le 12 janvier 2018 concernant un terrain bâti situé 3 allée des Courlis, cadastré sous la section AM n°58, d'une superficie de 577 m<sup>2</sup>,

**DÉCISION n° 18-040** (16.02.2018)

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain reçue le 16 janvier 2018 concernant un terrain bâti situé 13 rue Angélique, cadastré sous la section ZD n°255, d'une superficie de 595 m<sup>2</sup>,

**DÉCISION n° 18-041** (16.02.2018)

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain reçue le 27 janvier 2018 concernant un terrain non bâti situé 3 allée des pins, cadastré sous la section B n°1323, d'une superficie de 1471 m<sup>2</sup>,

**DÉCISION n° 18-042** (16.02.2018)

Vu la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au Droit de Préemption Urbain reçue le 3 février 2018 concernant un terrain bâti situé 6 rue Paul Cézanne, cadastré sous la section AN n°116, d'une superficie de 480 m<sup>2</sup>,

La Commune ne fait pas jouer son droit de préemption à l'occasion de la vente du terrain suscité.  
La présente décision sera retranscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

**DÉCISION n° 18-047 portant passation d'un contrat de coordination de sécurité avec la société APAVE afin d'assurer la coordination en matière de sécurité et de santé au cours de la conception et de la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement les Merisiers**

(08.03.2018)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 14-085 en date du 8 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 14-354 en date du 16 décembre 2014 et n°17-120 en date du 25 avril 2017, portant délégation au Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier au 1er adjoint, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 4, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant total initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 modifiant les dispositions du Code de Travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs,

Vu le décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment ou de génie civil et modifiant le Code du Travail,

Considérant que les travaux de viabilisation du lotissement les Merisiers sont soumis aux dispositions des textes susvisés,

Vu la consultation lancée auprès de 3 entreprises,

Il est passé un contrat de coordination avec la société APAVE du Rheu, afin d'organiser la coordination en matière de sécurité et de santé au cours de la conception et de la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement les Merisiers de Guichen, moyennant des honoraires de 2925 € HT.

Le présent contrat sera signé par mes soins.

La présente décision sera retranscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

**DÉCISION n° 18-048 portant location d'un appartement n° 4 au 10 rue Luc Urbain à Madame X**

(15.03.2018)

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 14-085 en date du 8 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 14-354 en date du 16 décembre 2014 et n°17-120 en date du 25 avril 2017, portant délégation au Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier au 1<sup>er</sup> adjoint, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 5, notamment de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que l'appartement n° 4 sis 10 rue Luc Urbain est vacant,

Considérant qu'après examen des différentes demandes, la candidature de Madame X a été retenue,

Considérant que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 27 mars 2018,

Considérant qu'il n'est pas possible de retarder l'entrée dans le logement de Madame X,

L'appartement n° 4 situé au 1<sup>er</sup> étage du 10 rue Luc Urbain, porte droite, est loué à Madame X du 19 au 31 mars 2018, moyennant un loyer mensuel de 281,50 €.

La présente décision sera retranscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.*

---

**COMMANDE PUBLIQUE**

*Marchés publics*

**N° 18-056 - RENOVATION DE L'EGLISE DE GUICHEN – REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE, D'ELEMENTS DE CHARPENTE ET DE SECURISATION DE L'EDIFICE – AVENANTS N° 1**

Par délibération n° 17-210 en date du 18 juillet 2017, le Conseil Municipal a notamment attribué le marché du lot n° 1 – Maçonnerie Pierre de taille avec l'entreprise ART – Groupe VILLEMANN NORD-OUEST, dans le cadre des travaux de rénovation de l'église de Guichen relatifs au remplacement de la couverture, d'éléments de charpente et de sécurisation de l'édifice, pour un montant de 104 955,27 € HT.

Par décision n° 17-270 en date du 3 octobre 2017, le Maire a signé le marché du lot n° 4 – Assainissement Désamiantage avec l'entreprise PLANÇON BARIAT, pour un montant de 8 200,00 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, des prestations complémentaires sont nécessaires et portent sur les points suivants :

*LOT N° 1 – MAÇONNERIE PIERRE DE TAILLE*

- Réalisation d'un étaielement du plafond de la sacristie sud en mauvais état afin que l'entreprise de maçonnerie puisse travailler au-dessus sur le bas de voûte :.....+ 1 632,74 € HT
- Travaux de reprise de maçonnerie autour de la menuiserie de la baie sud comprenant la dépose d'une grille de protection, une reprise de la maçonnerie d'allège et une reprise des enduits des tableaux de la menuiserie :..... + 645,77 € HT
- Découverte de 2 sablières totalement altérées à remplacer par l'intérieur de l'église et nécessitant la mise en place d'échafaudages complémentaires, un recalage des arases horizontales et rampantes en liaison avec les travaux de charpente, des reprises de moellons, des reprises d'enduits de plâtre :.....+ 6 753,58 € HT

LOT N° 4 – ASSAINISSEMENT DESAMIANTAGE

- Remplacement des couvercles béton des regards eaux pluviales par des couvercles fonte :  
..... + 200,00 € HT

La *Commission Finances – Budgets* et la *Commission d'Appel d'Offres*, réunies respectivement les 19 et 26 mars 2018, **proposent** :

- 1°) **De passer un avenant n° 1 aux lots n° 1 – Maçonnerie Pierre de taille et n° 4 – Assainissement Désamiantage**, pour un montant respectif de 9 032,09 € HT et 200,00 € HT
- 2°) **D'autoriser le Maire à les signer**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

*Locations*

---

**N° 18-057 - IMMEUBLE COMMUNAL 10 RUE LUC URBAIN – LOCATION D'UN APPARTEMENT A MADAME X**

Suite au décès de l'un de nos locataires, l'appartement n° 4 de type F3 situé au 1<sup>er</sup> étage du 10 rue Luc Urbain est vacant.

Après examen des différentes demandes, la candidature de Madame X a été retenue.

Considérant qu'il est rare qu'un bail de location n'engage pas la Commune au-delà de 12 ans, au moins en offrant aux occupants un droit à renouvellement, la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 5°) du Code Général des Collectivités Territoriales ne s'applique pas au cas d'espèce.

C'est pourquoi, la *Commission Finances – Budgets*, réunie le 19 mars 2018, **propose** :

- 1°) **De louer le logement n° 4** de type F3 situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble 10 rue Luc Urbain à Madame X, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, moyennant un loyer mensuel de 281,50 €, révisable chaque année le 1<sup>er</sup> juillet
- 2°) **D'autoriser le Maire à signer le bail de location** correspondant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### *Exercice des mandats locaux*

#### **N° 18-058 - FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX – MODIFICATIF**

Par délibérations n° 14-086 en date du 8 avril 2014 et n° 15-290 en date du 24 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux.

Par délibération n° 17-088 en date du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a remplacé dans le tableau des indemnités le titre de la colonne « Taux en % de l'indice brut 1015 » par « Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ».

Considérant l'arrivée de Madame Anne NICOT au sein du Conseil Municipal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016,

Il convient de modifier le tableau des indemnités de fonction des élus.

C'est pourquoi, il est **proposé** :

- 1°) **De fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux, comme suit :**

<b>Nom et prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique</b>	<b>Montant mensuel au 01/11/2016</b>
SIELLER Joël	Maire	01/04/2014	40,00 %	1 520,58 €
BIGOT Sylvana	1 <sup>ère</sup> Adjointe	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
SALAÜN Philippe	2 <sup>ème</sup> Adjoint	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
RICAUD Elif	3 <sup>ème</sup> Adjointe	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
DELAMARRE Dominique	4 <sup>ème</sup> Adjoint	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
QUINTIN Annie	5 <sup>ème</sup> Adjointe	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
PITHOIS Maurice	6 <sup>ème</sup> Adjoint	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
FLATTOT Sylvie	7 <sup>ème</sup> Adjointe	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
LEMOINE Jean	8 <sup>ème</sup> Adjoint	01/12/2015	15,50 %	589,22 €
VANDROMME Etienne	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
BALLARD Christian	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
HALLIER Catherine	Conseillère municipale	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
D'ANGELI Antonio	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
THEZE Pascale	Conseillère municipale	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
TOFFOLETTI Hermine	Conseillère municipale	01/04/2014	2,00 %	76,03 €

Nom et prénom	Fonction	Date d'effet	Taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	Montant mensuel au 01/11/2016
ROLLAND Dominique	Conseillère municipale déléguée	01/12/2015	15,50 %	589,22 €
LEBOURDAIS Isabelle	Conseillère municipale déléguée	01/04/2014	15,50 %	589,22 €
PIANET Patricia	Conseillère municipale	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
GAUTHIER Erik	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
CHANEL Matthieu	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
AUFFRAY Pierrick	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
LE BARS Hélène	Conseillère municipale	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
MOTEL Michèle	Conseillère municipale	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
LAMBERT Béatrice	Conseillère municipale	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
LEPORT Daniel	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
PRESSARD Thierry	Conseiller municipal	01/04/2014	2,00 %	76,03 €
BIENNE Laurence	Conseillère municipale	01/09/2015	2,00 %	76,03 €
DUVAL Henri	Conseiller municipal	01/12/2015	2,00 %	76,03 €
NICOT Anne	Conseillère municipale	01/12/2016	2,00 %	76,03 €

## 2°) De verser ces indemnités mensuellement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

[-----Arrivée de Dominique ROLLAND-----]

### **FINANCES LOCALES**

*Décisions budgétaires*

#### **N° 18-059 - BUDGET PRIMITIF 2018 – VOTE**

La Commission Finances – Budgets, réunie le 19 mars 2018, **propose de voter les budgets 2018** annexés à la délibération.

A- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Nombre de membres en exercice.....	29
Nombre de membres présents .....	20
Nombre de membres ayant procuration .....	<u>9</u>
Total.....	29
Abstentions.....	6
Nombre de votants.....	23
Bulletins nuls ou blancs .....	<u>0</u>
Suffrages exprimés.....	23
Majorité absolue.....	12
POUR.....	<b>23</b>
CONTRE.....	<b>0</b>

B- VOTE DU BUDGET 2018 LOTISSEMENT LE DOMAINE DES GREES

Nombre de membres en exercice.....	29
Nombre de membres présents .....	20
Nombre de membres ayant procuration .....	<u>9</u>
Total.....	29
Abstentions.....	6
Nombre de votants.....	23
Bulletins nuls ou blancs .....	<u>0</u>
Suffrages exprimés.....	23
Majorité absolue.....	12
POUR.....	<b>23</b>
CONTRE.....	<b>0</b>

C- VOTE DU BUDGET 2018 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre de membres en exercice.....	29
Nombre de membres présents .....	20
Nombre de membres ayant procuration .....	<u>9</u>
Total.....	29
Abstentions.....	0
Nombre de votants.....	29
Bulletins nuls ou blancs .....	<u>0</u>
Suffrages exprimés.....	29
Majorité absolue.....	15
POUR.....	<b>29</b>
CONTRE.....	<b>0</b>

D- VOTE DU BUDGET 2018 ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE - CENTRE DE SECOURS

Nombre de membres en exercice.....	29
Nombre de membres présents .....	20
Nombre de membres ayant procuration .....	<u>9</u>
Total.....	29
Abstentions.....	4
Nombre de votants.....	25
Bulletins nuls ou blancs .....	<u>0</u>
Suffrages exprimés.....	25
Majorité absolue.....	13
POUR.....	<b>25</b>
CONTRE.....	<b>0</b>

E- VOTE DU BUDGET 2018 QUARTIER BELLE VUE

Nombre de membres en exercice.....	29
Nombre de membres présents .....	20
Nombre de membres ayant procuration .....	<u>9</u>
Total.....	29
Abstentions.....	6
Nombre de votants.....	23
Bulletins nuls ou blancs .....	<u>0</u>
Suffrages exprimés.....	23
Majorité absolue.....	12
POUR.....	<b>23</b>
CONTRE.....	<b>0</b>

F- VOTE DU BUDGET 2018 LOTISSEMENT LES MERISIERS

Nombre de membres en exercice.....	29
Nombre de membres présents .....	20
Nombre de membres ayant procuration .....	<u>9</u>
Total.....	29
Abstentions.....	6
Nombre de votants.....	23
Bulletins nuls ou blancs .....	<u>0</u>
Suffrages exprimés.....	23
Majorité absolue.....	12
POUR.....	<b>23</b>
CONTRE.....	<b>0</b>

## **FINANCES LOCALES**

*Fiscalité*

---

### **N° 18-060 - BUDGET PRIMITIF 2018 – TAXES D’HABITATION ET FONCIERES – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION**

Suite au débat d’orientation budgétaire, la *Commission Finances – Budgets*, réunie le 19 mars 2018, **propose d’augmenter de 1 % les taux d’imposition**, à savoir :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2017</b>	<b>Taux 2018</b>
Taxe d’habitation	15,53 %	15,69 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	16,99 %	17,16 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	40,99 %	41,40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à 23 voix POUR et 6 voix CONTRE.

## **FINANCES LOCALES**

*Subventions*

---

### **N° 18-061 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS 2018 – VOTE**

La *Commission Solidarité – Coordination sociale*, réunie le 24 janvier 2018, la *Commission Vie associative – Sports – Loisirs*, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, la *Commission Finances – Budgets*, réunie le 19 mars 2018, et la *Commission Enfance – Jeunesse – Restauration et affaires scolaires*, réunie le 21 mars 2018, **proposent de voter**, pour l’année 2018, **les subventions** reportées dans le tableau annexé.

Dominique DELAMARRE et Thierry PRESSARD, intéressés à l’affaire, ne prennent pas part au vote de la subvention accordée à l’association *Espoir Cycliste du Pays de Guichen*.

Dominique ROLLAND, intéressée à l’affaire, ne prend pas part au vote de la subvention accordée à l’association *Pointes et Jazz*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions selon le tableau annexé.

## **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

*Autres domaines de compétences des communes*

---

### **N° 18-062 - DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT PUBLIC – 70 BIS RUE DU GENERAL LECLERC – LE TRISKELL**

Considérant la réhabilitation du local sis 70 bis rue du Général Leclerc et sa mise à disposition à trois associations, il serait souhaitable de le dénommer.

La *Commission Vie associative – Sports – Loisirs*, réunie le 1<sup>er</sup> mars 2018, **propose de dénommer cet équipement public « LE TRISKELL »**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

## **URBANISME**

*Documents d'urbanisme*

---

### **PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION GENERALE – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES – ADAPTATIONS APORTEES AU DOCUMENT**

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal, par délibération n° 17-273 en date du 24 octobre 2017, a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'établissement du volet réglementaire qui s'en suit ainsi que les échanges avec les Personnes Publiques Associées consultées lors de cette phase de travail, nécessitent d'apporter des adaptations au document de PADD. Ces adaptations, qui ne modifient pas les orientations générales qui ont été débattues en Conseil Municipal, apparaissent en bleu dans le document annexé à la note de synthèse.

*Considérant la nécessité de révéifier les calculs liés à la prise en compte du scénario d'évolution démographique de la Commune, cette information est reportée au prochain Conseil Municipal.*

Subventions aux associations et organismes divers					
Année 2018					
	Subv 2017	Subv 2018	P	A	C
<b>1. SUBVENTIONS ASSOCIATIVES</b>					
<b>1.1. ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>82 782</b>	<b>68 490</b>			
<b>1.1.1. SPORTS</b>	<b>47 250</b>	<b>45 050</b>			
<b>Association les 3 raquettes de Pont-Réan</b>	<b>400</b>		29	0	0
Fonctionnement	400				
<b>Athlétic Guichen et Pont-Réan</b>	<b>1 700</b>	<b>1 500</b>	29	0	0
fonctionnement	1 600	1 500			
engagement	100				
<b>Badminton</b>	<b>11 000</b>	<b>11 000</b>	29	0	0
Fonctionnement	11 000	11 000			
<b>Basket Guichen</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>	29	0	0
Fonctionnement	2 500	2 500			
<b>Cavaliers des 3 Chênes</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	29	0	0
Fonctionnement	250	250			
<b>Espace Tir</b>	<b>500</b>		29	0	0
Fonctionnement	500				
<b>Espoir cycliste du Pays de Guichen</b>	<b>2 400</b>	<b>1 000</b>	27	0	0
fonctionnement	800	1 000			
investissement	1 500				
engagement	100				
<b>Football club Guichen</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	29	0	0
Fonctionnement	15 000	15 000			
<b>Guichen Archerie</b>	<b>1000</b>		29	0	0
Fonctionnement	900				
engagement	100				
<b>Guichen Escalade</b>	<b>1200</b>	<b>1200</b>	29	0	0
Fonctionnement	1200	1200			
<b>Form Gym</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	29	0	0
Fonctionnement	800	800			
<b>Gym Pont-Réannaise</b>	<b>1 500</b>	<b>1 400</b>	29	0	0
Fonctionnement	1 500	1 400			
<b>Handball</b>	<b>1 500</b>	<b>2 200</b>	29	0	0
Fonctionnement	1 500	2 200			
<b>Judo</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	29	0	0
Fonctionnement	2 000	2 000			
<b>La randonnée de Guichen "l'Escapade"</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	29	0	0
Fonctionnement	250	250			
<b>Boules Pont-Réan Guichen</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	29	0	0
Fonctionnement	250	250			
<b>Musculation</b>			29	0	0
Fonctionnement					
<b>Tennis club</b>	<b>2 800</b>	<b>2 900</b>	29	0	0
Fonctionnement	2 800	2 900			
<b>Volley Ball</b>	<b>1 300</b>	<b>1 800</b>	29	0	0
Fonctionnement	1 300	1 200			
investissement		600			
<b>VTT Club de la Vallée du Boël</b>	<b>900</b>	<b>1 000</b>	29	0	0
Fonctionnement	900	1 000			
<b>1.1.2. CULTURE</b>	<b>20 002</b>	<b>13 020</b>			
<b>ARPA</b>	<b>60</b>		29	0	0
Fonctionnement	60				
<b>Art Kore</b>	<b>2 000</b>		29	0	0
Fonctionnement	2 000				
<b>Biblio Pt-Réan</b>	<b>862</b>	<b>1 090</b>	29	0	0
Charges de fonctionnement	672	1 090			
Equipement	190				
<b>CRIC</b>	<b>1 080</b>	<b>1 080</b>	29	0	0
fonctionnement	1 080	1 080			
<b>American Breizh car</b>	<b>300</b>		29	0	0
fonctionnement	300				
<b>Danse classique "pointes et jazz"</b>	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>	28	0	0
Fonctionnement	6 000	6 000			

	Subv 2017	Subv 2018	P	A	C
<b>Échiquier Guichenais</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	300	300			
<b>Entre les nuages</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	600	600			
<b>Cinéma Le Bretagne</b>	<b>3000</b>	<b>3000</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	3000	3000			
<b>Les p'tits rats d'arts</b>	<b>300</b>	<b>500</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	300	500			
<b>Les Théâtrucs</b>	<b>400</b>	<b>450</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	400	450			
<b>Phare Ouest</b>	<b>5000</b>		29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	5000				
<b>Patrimoine historique de Guichen Pont-Réan</b>	<b>100</b>		29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	100				
<b>1.1.3. ANIMATION</b>	<b>12 950</b>	<b>8 050</b>			
<b>Comité des fêtes de Guichen</b>	<b>7 200</b>	<b>7 200</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	2 000	2 000			
<i>Participation au feu d'artifice</i>	5 200	5 200			
<b>Tous sur le pont</b>	<b>5000</b>		29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	5000				
<b>Club d'activités manuelles</b>	<b>200</b>	<b>250</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	200	250			
<b>Pêcheurs de la Grésillonais</b>	<b>250</b>	<b>250</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	250	250			
<b>Guichen Poker Club</b>	<b>200</b>	<b>350</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	200	200			
<i>investissement</i>		150			
<b>De fil en aiguille</b>	<b>100</b>		29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	100				
<b>1.1.4. MAJORITÉ D'ADULTES SANS BUT SPORTIF NI CULTUREL</b>	<b>2 580</b>	<b>2 370</b>			
<b>A.C.C.A.</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	600	600			
<b>ACAM</b>			29	0	0
<i>Fonctionnement</i>					
<b>ACIGAL</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	29	0	0
<b>Amicale des retraités</b>	<b>470</b>	<b>450</b>	29	0	0
<b>Anciens Combattants Guichen</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	29	0	0
<b>Anciens Combattants Pont-Réan - UNC</b>	<b>90</b>		29	0	0
<b>Les Genêts d'Or</b>	<b>220</b>	<b>220</b>	29	0	0
<b>Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers</b>	<b>400</b>	<b>300</b>	29	0	0
<b>Les Barbouzes en R4 - 4L Trophy</b>			29	0	0
<b>Les Petits Bouchons</b>			29	0	0
<b>1.2. ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES</b>	<b>500</b>	<b>900</b>			
<b>Adot 35</b>			29	0	0
<b>A.S.P.T.T. Cyclisme</b>	<b>500</b>	<b>500</b>	29	0	0
<b>Secours populaire français</b>			29	0	0
<b>Adapéi les Papillons blancs d'ille et Vilaine</b>			29	0	0
<b>ADAPEI Redon et Bain de Bretagne</b>		100	29	0	0
<b>Handicap services 35</b>		100	29	0	0
<b>AFM Téléthon</b>		100	29	0	0
<b>Les Restos du Cœur 35</b>		100	29	0	0
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>83 282</b>	<b>69 390</b>			
<b>2. CONTRAT ENFANCE</b>	<b>43 617</b>	<b>61 100</b>			
<b>Ronde des jeux "Ludothèque"</b>	<b>1 000</b>	<b>1 100</b>	29	0	0
<i>Fonctionnement</i>	1 000	1 100			
<b>Halte garderie crèche</b>	<b>42 617</b>	<b>60 000</b>	29	0	0
<i>Halte garderie "Les p'tits mousses"</i>	25 782	20 000			
<i>Crèche "Les p'tits mousses"</i>	16 835	40 000			
<b>3. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL</b>	<b>13 650</b>	<b>14 237</b>			
<i>Ronde des jeux "Ludothèque"</i>	13 650	14 237	29	0	0
<b>4. MAPAR</b>	<b>2 397</b>	<b>6 450</b>			
<i>MAPAR pour foyer des Jeunes travailleurs de Guichen</i>	2 397	6 450	29	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>142 946</b>	<b>151 177</b>			